

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 24 MARS 2021

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**APPROVU DI L'OPERAZIONE DI RETTIFICAZIONE DA A
GIRATA DI L'ENTRATA SUD DI PURTICCIOLU NANTU A
L'ANZIANA RD 80**

**APPROBATION DE L'OPÉRATION DE RESCINDEMENT DU
VIRAGE DE L'ENTRÉE SUD DE PURTICCIOLU SUR L'EX.
ROUTE DÉPARTEMENTALE 80**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de
l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

J'ai l'honneur de soumettre à l'Assemblée de Corse l'approbation du projet d'aménagement du virage de l'ex. route départementale n° 80 à l'entrée Sud de Portichjolu, sur la commune de CAGNANU.

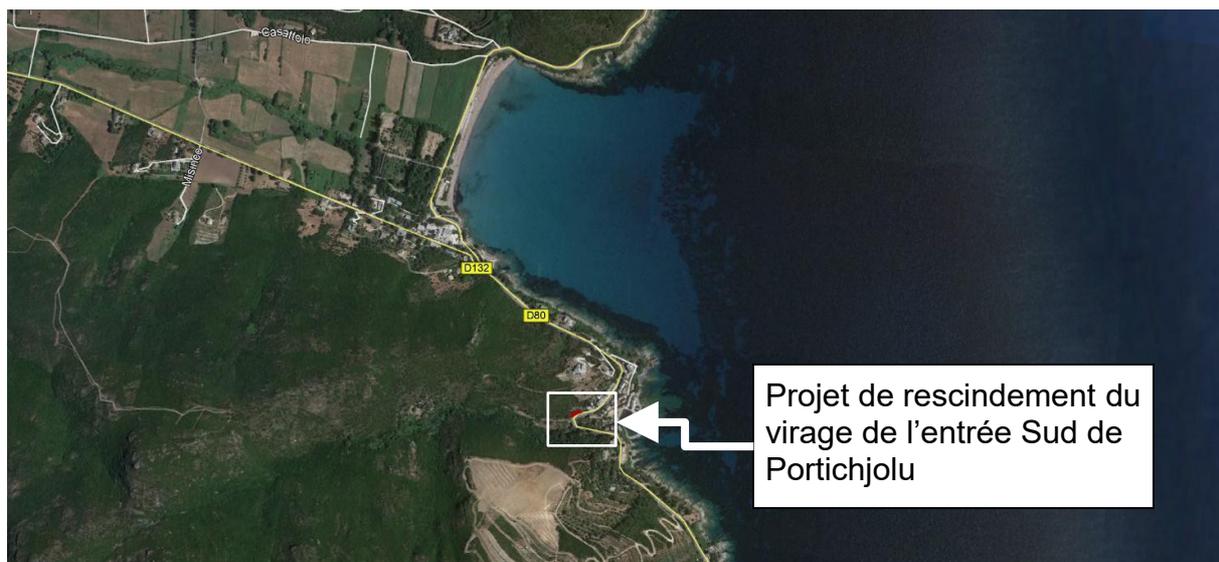
A l'entrée Sud de la marine de Portichjolu, le tracé de l'ex RD80 comporte une épingle relativement serrée, où se produisent régulièrement des sorties de route.

Cette épingle est en fait constituée d'un enchaînement d'une courbe et d'une contre-courbe de rayon de 15 mètres, séparées par un alignement droit de quelques mètres. Cette configuration en « C » est défavorable du point de vue sécurité : il est donc proposé de rescinder l'épingle et de la rectifier sous la forme d'une courbe unique.

L'épingle actuelle correspond au franchissement d'un vallon, avec des murs maçonnés de hauteurs importantes (près de 5 mètres) côté intérieur de courbe, et une traversée hydraulique sous l'ex. route départementale.

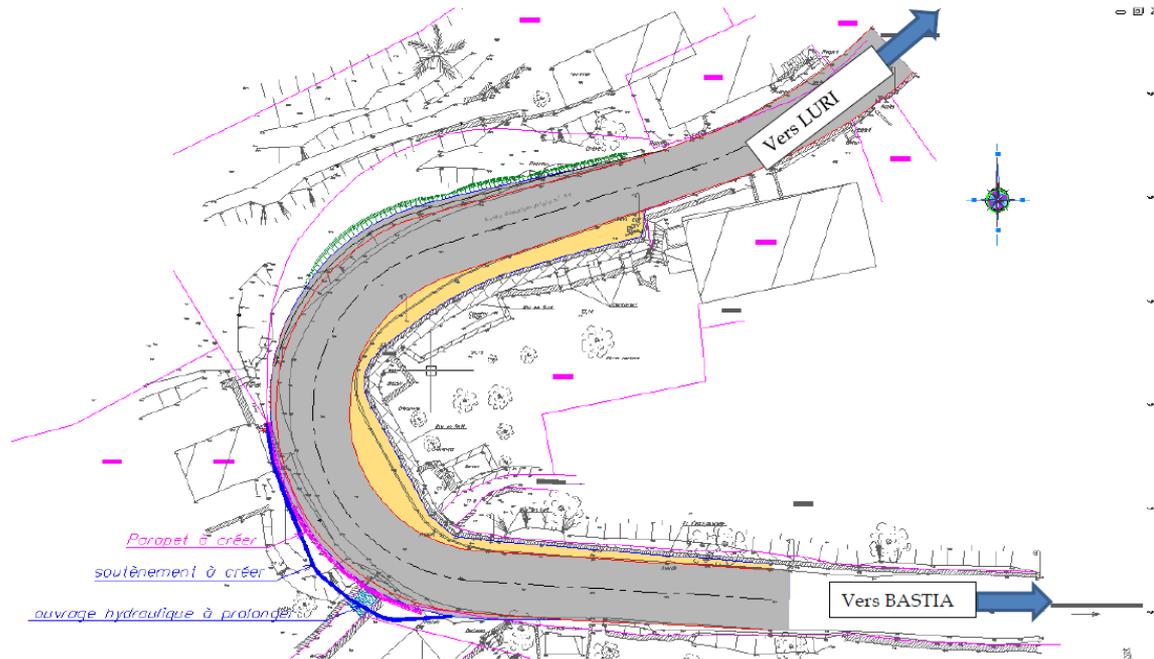
L'aménagement envisagé comprend la reprise de la géométrie de l'épingle avec sa transformation en une courbe unique de 17 mètres de rayon avec une largeur roulable de 7 mètres. Il inclut la réalisation de murs de soutènement côté extérieur de courbe, le prolongement de l'ouvrage hydraulique en amont, la reprise des trottoirs côté intérieur du virage et la réfection des enrobés.

Un complément d'acquisitions foncières en amont de l'ex. RD 80 sera également à réaliser.



Le montant prévisionnel de l'opération, incluant les travaux et les frais liés aux acquisitions foncières, s'élève à 320 000 € TTC.

L'opération sera financée sur l'imputation budgétaire suivante : chapitre 908 fonction 2315 et via les opérations n° 1121M268T pour les travaux et n° 1121-M306A « Petites opérations foncières RD » pour les frais fonciers.



En conclusion, je vous propose :

- **D'APPROUVER** le projet de rescindement du virage de l'entrée Sud de Portichjolu sur la commune de Cagnanu.
- **D'AUTORISER** le Président du Conseil exécutif de Corse à acquérir les emprises nécessaires à la réalisation du projet soit à l'amiable par actes notariés ou par actes passés en la forme administrative, soit par voie d'expropriation.
- **D'AUTORISER** le Président du Conseil exécutif de Corse à lancer les procédures administratives et réglementaires en vue de la réalisation de cette opération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.